departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

SEANCE DU 3 mars 2000

Votants: 42

Création d'un tarif pour l'effacement de TAGS

Convocation du Conseil Municipal :

le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 7 Mars 2000

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.

Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

Excusés:

Adjoints:

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200068

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000

Direction Générale Création d'un tarif pour l'effacement de TAGS

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Il vous est proposé la création d'un tarif municipal pour l'effacement de tags à compter du $6\,\mathrm{Mars}\,2000$:

* Particulier et association : 34,50 Frs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un tarif horaire pour les particuliers et associations d'un montant de 34,50 F pour l'effacement de tags.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour